



Communauté de Communes

Des Trois Forêts

4, route de Châtillon  
52120 CHATEAUVILLAIN  
Tél : 03 25 01 38 53

**PROCES VERBAL SOMMAIRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU : 24 MAI 2022 à LAFERTE SUR AUBE**

Date de Convocation : 16/05/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 42

Sous la présidence de : Marie-Claude LAVOCAT

Secrétaire de séance : Yvette ROSSIGNEUX

❖ **Désignation du secrétaire de séance** : Yvette ROSSIGNEUX → à l'unanimité 25

❖ **Approbation compte rendu conseil communautaire 14/04/22** → à l'unanimité 25

❖ **Décisions de la Présidente** : → à l'unanimité 25

Etude paysagère pour dépôt permis projet aire camping-cars 3 500 € H.T.	.06-2022	19/04/2022	Aire Camping Cars	Euro Infra
Raccordement électrique pour projet aire camping-cars 283.80 € H.T. soit 340.56 € T.T.C.	.07-2022	05/05/2022	Aire Camping Cars	ENEDIS
Achat bande magnétique pour l'exposition annuelle à l'Expédition 149.42 € H.T. soit 179.30 € T.T.C.	.08-2022	09/05/2022	Expo annuelle - Expédition	SUPERMAGNETE
Achat d'un nettoyeur haute pression pour la Brigade Intercommunale 1 472.50 € H.T. soit 1 767 € T.T.C.	.09-2022	23/05/2022	Brigade	Castel Motocultur

❖ **DIA prises par la Présidente** : aucune préemption → à l'unanimité 25

CHATEAUVILLAIN	LA VILLE NORD	AB	593		00ha00a80ca	
		AB	418		00ha01a01ca	
		AB	592	non bâti	00ha01a09ca	19/04/2022
		AE	167		00ha00a45ca	
		AE	17		00ha02a00ca	
		AE	18		00ha04a37ca	
		AE	165		00ha06a54ca	
ORGES	4 et 6 rue Saint Pierre	AE	163	bâti	00ha01a35ca	26/04/2022
ORGES	4 rue de la Voinchère	AH	324	bâti	00ha03a30ca	02/05/2022
CHATEAUVILLAIN	8 rue Carnot	AC	376	bâti	00ha01a82ca	05/05/2022
ARC-EN-BARROIS	65 rue Anatole Gabeur	AE	108	bâti	00ha00a88ca	09/05/2022
ARC-EN-BARROIS	86 rue Anatole Gabeur	AH	15	bâti	00ha00a66ca	09/05/2022
ARC-EN-BARROIS	Village	AA	62	non bâti	00ha01a78ca	09/05/2022
		AB	424		00ha03a49ca	
		AB	425		00ha02a41ca	
CHATEAUVILLAIN	La Ville Nord	AB	426	bâti	00ha02a10ca	17/05/2022

Arrivée d'1 Conseiller Communautaire : M. Patrick Checchi

❖ **Avis favorable au projet méthanisation Sécalia Châtillonnais, assorti de remarques** :

Vote pour : 11 Abstention : 5 Vote contre : 10

La société Sécalia Châtillonnais a sollicité, auprès de la Préfecture de Côte d'Or, une demande d'autorisation environnementale pour un projet d'installation de méthanisation sur le territoire de communes de Côte d'Or (Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine) avec cinq plates-formes décentralisées sur d'autres communes de Côte d'Or (Louesme, Lucenay-le-Duc, Poiseul-la-Ville et Laperrière, Savoisy et Touillon).

L'épandage du projet concerne plus de 150 exploitations agricoles, réparties sur plus de 200 communes, 4 départements et 2 régions.

Conformément aux dispositions contenues dans le Code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, fait actuellement l'objet d'une enquête publique : du 10/05/22 - 9h au 10/06/22 - 17h.

Communes de la CC3F concernées par le rayon des 3 km autour de l'unité de méthanisation : 0

Communes de la CC3F concernées par le rayon des 3 km autour des plates-formes décentralisées, celles-ci étant connexes à l'unité de méthanisation : 0

Communes de la CC3F concernées exclusivement par l'épandage :

- Arc-en-Barrois, Chateauvillain, Dancevoir, Laferté-sur-Aube, Villars-en-Azois, Cirfontaines-en-Azois, Dinteville, Lanty-sur-Aube, Coupray, Giey-sur-Aujon, Latrecey-Ormoy-sur-Aube, Silvarouvres.

L'épandage se fera sur les terres de 154 exploitations agricoles, réparties sur 265 communes et une SAU (superficie agricole utilisée) de 43 750 hectares, dont 37 620 hectares pour les matières issues du méthaniseur (digestat solide, digestat brut, eau issue de l'évapo-concentration et jus d'ensilage) et 20 333 hectares pour l'épandage des autres effluents gérés par ailleurs sur les exploitations faisant partie du projet.

Conformément aux dispositions contenues dans le Code de l'environnement, le Préfet de Côte d'Or demande l'avis du conseil municipal des communes et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements intéressés par le projet.

Aussi, l'avis du conseil communautaire a donc été sollicité quant à ce projet.

Pour éviter toute illégalité, il a été précisé que conformément au CGCT, les élus locaux intéressés au projet (personnellement ou famille proche par exemple), ne pouvaient participer ni au débat ni au vote du conseil.

Après débat, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable au projet assorti de remarques.

#### **❖ Gymnase : Autorisation d'encaissement chèque : Atelier Bois – 7 795 € à l'unanimité 26**

Comme présenté lors des précédents Conseils Communautaires (02/02/21 – 20/07/21 et 21/10/21), la C.C.3.F. est toujours en litige avec différents intervenants qui ont réalisé les travaux de toiture au gymnase.

Cependant, la Présidente informe l'assemblée que la CC3F a reçu un chèque de 7 795 € correspondant à la participation demandée dans le protocole d'accord transactionnel de la part de la société Atelier Bois, qui dès réception du document l'a immédiatement accepté et a procédé au règlement.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à encaisser ce chèque, d'un montant de 7 795 €.

Pour mémoire : Il avait été demandé : 7 795 € à Atelier Bois, 31 180 € à Ardetanche, 7 795 € à SICAHR et 5 197 € à l'APAVE.

A ce jour, les sociétés Ardetanche, Sicahr et Apave n'ont pas accepté le protocole. L'affaire est donc toujours dans les mains de l'avocat missionné par la collectivité.

#### **❖ Gymnase : Travaux – validation du devis Atelier Bois à l'unanimité 26**

La Présidente rappelle que les désordres du gymnase relatifs aux problèmes d'infiltrations généralisées sur la toiture, engendrent régulièrement des 'flaques' d'eau au sol, rendant ce dernier glissant pour les utilisateurs (collégiens de Châteauvillain et les utilisateurs des associations sportives).

Avant que ce problème finisse par causer de véritables désagréments ou accentue ceux déjà existants (traces d'auréoles au sol, dégradation du revêtement au sol) voire représenter un risque par exemple sur la structure du bâtiment, il convient de procéder à la réfection de la toiture.

Après concertation avec l'avocat en charge de cette affaire, il en ressort qu'il conviendrait maintenant, avant que la situation se dégrade, de procéder aux réparations.

Conformément au procès-verbal dressé par l'expert Groupama, la société Atelier Bois a donc remis un devis à la CC3F qui est basé sur l'évaluation des dommages imputables au sinistre : 51 969.56 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
ATELIER BOIS	51 969,56 €	ETAT	18 000,00 €	30%
CONTROLES EXTERNES ET SUIVI DE CHANTIER	8 030,44 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	18 000,00 €	30%
		AUTO FINANCEMENT C.C.3.F.	24 000,00 €	40%
TOTAL	60 000,00 €	TOTAL	60 000,00 €	100%

#### **Le Conseil Communautaire :**

- Valide le principe de réalisation de cette opération ;
- Approuve le devis présenté ;
- Autorise la Présidente à solliciter les subventions les plus larges possibles ;
- Autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### **❖ Aire de Camping-cars : Fixation des tarifs de stationnement à l'unanimité 26**

Le permis d'aménager est toujours en cours d'instruction.

Il a été demandé par les services instructeurs, en sus des éléments déposés au dossier, 'une étude d'insertion paysagère convaincante du projet' par un cabinet spécialisé ou un architecte, d'où la décision n°2022-06 de la Présidente.

Le cabinet Euro Infra en collaboration avec le cabinet spécialisé : Ô Lien a donc réalisé le document, et l'ensemble des pièces a été transmis le 16/05/22.

En suite aux projections faites par la société Camping-car Park que la collectivité a missionnée pour la gestion de l'aire, il est proposé la grille des tarifs ci-dessous à compter de son ouverture.

Les tarifs ci-dessous sont validés par l'Assemblée :

Tarifs par emplacement :

Tarif Basse saison du 1er/10 au 31/04	Tarif Haute saison du 1er/05 au 30/09	Tarif 5 heures
10.50 € TTC / 24h	12 € TTC / 24h	5,50 € TTC

Les tarifs seront révisables annuellement par délibération.

**❖ Maison N°2 site Le Chameau – Espace France Services : Choix des entreprises pour le marché de travaux** à l'unanimité 26

**Rappel :** **Marché de travaux : Consultation n°1 pour l'ensemble des lots**

Démarrage consultation : 01/03/22.

Date remise des plis : 07/04/22 à 12h.

Ouverture des plis : 07/04/22 à 14h.

Nombre de dossiers téléchargés : 53

Nombre d'offres reçus dans les délais : 23

Hors délais : 0

Nombre de candidatures reçues : 23 :

LOT n°1 : DEMOLITION – GO VRD : 0

LOT n°2 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE : 4 offres

LOT n°3 : MENUISERIES EXT. ET INT. : 5 offres

LOT n°4 : PLATRERIE DOUBLAGE : 3 offres

LOT n°5 : REVETEMENT DE SOL ET MURAUX : 1 offre

LOT n°6 : ELECTRICITE VENTILATION CHAUFFAGE : 4 offres

LOT n°7 : PLOMBERIE SANITAIRE : 3 offres

LOT n°8 : PEINTURE : 3 offres

En l'absence de candidature et d'offre pour le lot N°1, lors du dernier Conseil Communautaire, la Présidente a été autorisée à lancer une nouvelle consultation pour ce lot.

**Marché de travaux : Consultation n°2 uniquement pour le lot n°1**

Démarrage consultation – affichage siège social : 21/04/22.

Publication et mise en ligne annonces légales journal La Voix Haute-Marne : 29/04/22

Date remise des plis : 13/05/22 à 12h.

Ouverture des plis : 13/05/22 à 14h.

Nombre de dossiers téléchargés : 12

Nombre d'offres reçus dans les délais : 2

Hors délais : 0

LOT n°1 : DEMOLITION – GO VRD : 2 offres

Ci-après, l'avis de la commission d'appel d'offres pour les 8 lots :

LOTS	ENTREPRISES	BASE € HT	OPTION € HT	TOTAL € HT
1 Démolition Gros œuvre VRD	TRAMPE – 52210 Villiers-sur-Suize	82 650.00	0.00	82 650.00
2 Charpente couverture zinguerie	HDH – 52700 Andelot	28 340.99	0.00	28 340.99
3 Menuiseries ext et int	BGC MENUISERIE – 52000 Chamaranes-Choignes	31 878.73	5 868.00	37 746.73
4 Plâtrerie Doublage	ROUSSELLE BTP – 52000 Brethenay	25 385.16	0.00	25 385.16
5 Revêtement de sol et muraux	SARL JOFFROY – 52210 Villiers-sur-Suize	23 463.00	0.00	23 463.00
6 Electricité Ventilation Chauffage	SARL LINOTTE – 52500 Fayl-Billot	39 205.88	0.00	39 205.88
7 Plomberie Sanitaire	REMY – 52330 Juzennecourt	7 940.00	0.00	7 940.00
8 Peinture	DEVARENNES SAS – 52120 Bricon	15 213.66	0.00	15 213.66
<b>TOTAL</b>		<b>254 077.42</b>	<b>5 868.00</b>	<b>259 945.42</b>

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ◆ Attribue les 8 lots du marché relatifs à la réhabilitation de la maison n°2 du site Le Chameau pour l'installation d'un Espace France Services comme susmentionnés dans le tableau ;
- ◆ Donne tous pouvoirs à la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et, à la signature des marchés et de tous actes afférents ;

♦ *Dit que les crédits sont inscrits au B.P. 2022.*

❖ **UDAF – Dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS) – Adhésion au dispositif Pair-Aidance et cotisation 2022** à l'unanimité 26

*Voir doc joint à la convocation*

**Proposition au Conseil Communautaire de renouveler la cotisation au programme « accès personnalisé à la santé » à hauteur de 770 €.**

*L'action « Accès Personnalisé à la Santé – Pair-Aidance » est inscrite dans les CLS du Pays de Chaumont et du PETR de Langres et est destinée à lutter contre les discriminations des personnes en souffrance psychique et à améliorer leur accompagnement en matière notamment de santé somatique et psychique.*

*L'UDAF adresse une demande de financement aux agglomérations et aux CC concernées par l'action à hauteur respectivement de leur nombre d'habitants, ce qui représente environ 0.11 € par habitant.*

*Le Conseil Communautaire décide de renouveler la cotisation au programme « accès personnalisé à la santé » à hauteur de 770 €.*

❖ **PVD : Validation du poste de chargé-e de mission à mi-temps** à l'unanimité 26

*Comme annoncé lors du dernier Conseil Communautaire, à la suite du départ, pour convenances personnelles, de Mme Mélodie Picard-Meyer de son poste de chargée de mission PVD, une nouvelle phase de recrutement a été lancée.*

*Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, le poste devrait pouvoir être pourvu mais à mi-temps, soit 17,50/hebdo.*

❖ **Label « Année de la Gastronomie » Bistrots de Pays – Synd Mixte du Pays de Chaumont** à l'unanimité 26

*L'État a lancé un appel à projet afin de promouvoir la gastronomie française et les arts culinaires : « L'Année de la gastronomie 2022 ».*

*Le Syndicat Mixte envisage d'y participer dans le cadre des animations du réseau Bistrot de Pays.*

*Celui-ci permet de prétendre à la labellisation « Année de la Gastronomie » et donnera lieu à un référencement sur le site du Gouvernement et une visibilité auprès des publics.*

*Les différentes actions portées par le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont cette année, intègre parfaitement le 3<sup>ème</sup> volet : « L'été pour célébrer le partage et le vivre ensemble ».*

*En tant qu'EPCI et partenaire du syndicat, la CC3F a été sollicitée afin de soutenir la candidature du syndicat à ce projet.*

*Sur le territoire de la C.C.3.F. au 01/01/22 : 1 seul Bistrot de Pays : L'Europe à Bricon.*

*Si la candidature du Pays est validée, la participation de la collectivité serait de 290 €.*

❖ **Décision modificative au budget général** à l'unanimité 26

*Suite aux délibérations d'adhésion/participation prises ce jour.*

❖ **SPL-Xdemat : validation de la répartition du nouveau capital social** à l'unanimité 26

*La CC3F est actionnaire et adhérente, comme un grand nombre de communes et de syndicats de la CC3F, à la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, permettant ainsi l'utilisation de programmes informatiques liés à la dématérialisation (transmission par voie dématérialisée des délibérations, des marchés, ...). Le nombre d'adhérents (communes, syndicats, ...), ne cessant d'augmenter, la répartition du capital social de celle-ci va être modifiée et divisée en 12 838 actions, à savoir :*

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,*
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,*
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,*
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,*
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,*
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,*
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social*
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,*
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social,*

❖ **Publicité des actes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour les communes de 3500 habitants et plus**

*INFO : Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.*

*Pour les communes de 3500 habitants et plus, les actes réglementaires hors actes individuels des collectivités doivent faire l'objet d'une publication électronique.*

*Pour les communes de moins de 3500 habitants, le conseil municipal devra délibérer afin de choisir le mode de publicité applicable sur le territoire de la commune. A défaut, c'est la règle de la publication électronique qui s'appliquera.*

*Pour ces communes, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.*

*Ces communes ou groupements seront ainsi tenus de choisir, par une délibération valable pour la durée du mandat de leur organe délibérant, l'une des formalités de publicité. Ce choix peut être modifié à tout moment.*

*Le compte-rendu de séance du conseil municipal est supprimé. Toutefois il est prévu une obligation d'affichage dans un délai d'une semaine de la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe*

**PIG Multithématique : Programme d'Intérêt Général multithématique 2022-2024 - INFO**

*Une réunion d'information tenue par le chargé d'opérations de SOLiHA-Habitat et Développement, en faveur des élus de la CC3F, s'est tenue lundi 16 mai 2022 à Créancey.*

*Il a été illustré par des exemples concrets, les subventions que peuvent obtenir les propriétaires occupants, sous conditions de ressources. Selon les travaux envisagés : isolation, chauffage, menuiseries, ..., les taux de subvention varient et peuvent aller jusqu'à 80% d'aides publiques sur les dépenses subventionnables. Bien entendu, il faut que les travaux soient effectués par des professionnels et qu'ils ne soient pas commencés avant les accords de subvention.*

*Renseignements sur le site internet CC3F : PIG 2022 : DES AIDES POUR AMÉLIORER SON HABITAT - Communauté de Communes des Trois Forêts ([communautedecommunesdes3forets.com](http://communautedecommunesdes3forets.com))*

\*\*\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h30.***

***La Présidente,  
Mme Marie-Claude LAVOCAT***

